

# Les Déplacements

J'ai une conduite souple et modérée.

Je privilégie les déplacements à pied ou en vélo.

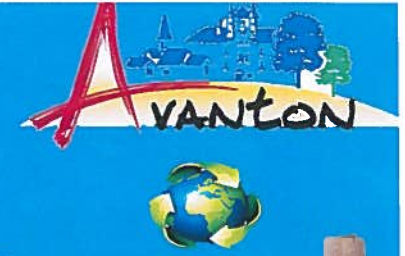
Je conduis de manière courtoise, je respecte les limitations de vitesse et les passages pour piéton.

J'utilise les transports collectifs.

Le covoiturage  
*J'y pense !*

Avanton : parking du stade

Pour plus d'information sur les aires de covoiturage [www.hautpoitouetclain](http://www.hautpoitouetclain)  
Rejoignez les covoitureurs sur : [covoiturage.POITOU-CHARENTES.FR](http://covoiturage.POITOU-CHARENTES.FR)



« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. »  
Antoine de Saint Exupéry

## Les lieux de stockage et recyclage

### À AVANTON

**DES CONTAINERS À VERRE** où vous ne devez déposer que des bouteilles vides et sans bouchon sont entreposés : rue de la Tonnelle, rue de la Vallée, route de la Lande, sur les parkings du complexe sportif et route de la cour d'Hénon, la Bardonnaire.

**UN CONTAINER POUR LE RECYCLAGE DE VOS VÊTEMENTS** et de vos chaussures est à votre disposition route de la cour d'Hénon.

**COLLECTE DE VOS PILES USAGÉES** dans le hall de la mairie.

**DÉCHETTERIE DE BRAILLE-OUEILLE**  
site de Braille-Oueille à Cissé-Yversay (D30, route de Vouzailles, entre Neuville de Poitou et Vouillé).

Tel : 05 49 51 11 16

Horaires : Le lundi de 13h30 à 18h, du mardi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

**DÉCHETTERIE DU BOIS DE LA GRÈVE**

ZA du Bois de la Grève à Vendevue du Poitou

Tel : 05 49 51 47 04

Horaires : Les mardi et jeudi de 13h30 à 18h, les mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Se présenter au plus tard 15 mn avant la fermeture.

**Décharge sauvage interdite**

## Les Avantonais et la Municipalité s'engagent pour le développement durable\*

Puisque nous ne sommes que locataires de **notre planète**, et tous garants solidairement du bien-être et de la **qualité de vie** de nos concitoyens, il devient nécessaire devant les atteintes à l'environnement et à la santé d'adapter nos modes de vie et **nos pratiques collectives au développement durable**.

Considérant la nécessité de renforcer la prise de conscience collective au besoin de **préserver l'environnement**, la Municipalité impulse la réalisation d'une **charte éco-citoyenne**.

Elle marque ainsi sa **volonté d'améliorer le cadre de vie commun**, et ceci en y associant directement les habitants, en favorisant l'implication et la participation citoyenne.

Cette charte éco-citoyenne se donne pour **principaux objectifs** :

- d'**améliorer** le cadre de vie commun en favorisant la participation citoyenne ;
- de **renforcer** la prise de conscience collective sur les questions d'environnement et de développement durable ;
- de **faire progresser** le civisme.

Cette charte est l'aboutissement du travail du comité consultatif «cadre de vie et environnement».

Elle définit un certain nombre de recommandations à respecter au quotidien et est appelée à s'adapter et à évoluer dans le temps au fil des enrichissements.

\* **Développement durable** : développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Définition proposée en 1987 par la commission mondiale sur l'environnement et le développement. Le développement durable cherche à prendre en compte simultanément l'équité sociale, l'efficacité économique et la qualité environnementale.



# Les énergies, mieux les gérer

- J'éteins la lumière à la sortie d'une pièce de façon systématique.
- Je privilégie la lumière naturelle, en ouvrant les volets ou en relevant les stores.
- Je pense à éteindre les appareils électroménagers après la dernière utilisation et à ne pas les laisser en veille (si possible).
- Je débranche les chargeurs et transformateurs lorsqu'ils ne sont plus utilisés.
- J'éteins ou diminue le chauffage électrique notamment la nuit.
- Je surveille la température ambiante dans mon habitat (18° dans les chambres, 19 à 20° dans un salon).
- Je pense à couper le chauffage lorsque j'aère les pièces en hiver.
- Je dégivre régulièrement mon réfrigérateur et mon congélateur afin d'éviter une surconsommation d'électricité.
- Je préfère les ampoules à basse consommation d'énergie ou mieux je privilégie les lampes type LED.
- J'évite les lampes halogènes.
- Je n'utilise plus la position « maxi » d'un radiateur.

# L'eau, préserver la ressource

- Je ferme le robinet d'eau le temps du savonnage des mains, du lavage des dents ou du rasage.
- J'installe des économiseurs d'eau sur mes robinets.
- Je privilégie le lavage des mains à l'eau froide.
- J'arrose le soir en été et en milieu d'après-midi en hiver.
- Je signale toute fuite d'eau à un professionnel.
- Je privilégie l'utilisation de goutte à goutte pour l'arrosage du jardin.
- J'ai recours au paillage pour maintenir l'humidité dans le potager.
- Je ne déverse pas de produits toxiques dans les canalisations.
- J'installe un récupérateur d'eau

# Les déchets, les recycler



## Papier

- Je recycle et je trie au maximum le papier en interne par des créations de blocs notes, de brouillons.
- J'imprime et je photocopie en recto verso.
- Je limite les impressions papier.
- J'utilise un désherbeur thermique.
- Je réduis l'utilisation de pesticides et d'herbicides.

## Déchets

- Je m'engage à réduire mes déchets : utilisation de composteur, achat de poules, broyage des végétaux sur place, tondeuse « mulching », ...
- Je dépose mes déchets dans une poubelle publique ou je les ramène chez moi.

## Consommables

- Je dépose le verre dans les containers prévus à cet effet et non par terre.
- Je dépose mes encombrants dans les déchetteries. Lorsque les conteneurs sont pleins, je ramène mes déchets.
- J'utilise les conteneurs prévus à cet effet pour déposer : piles usagées, cartouches d'imprimante, téléphones portables, petit électroménager et tissus usagés.
- Je dépose l'huile usagée en déchetterie.

